

maintenir telles quelles les dispositions actuelles sur le contrôle du chômage à effectuer par les offices du travail. C'est pourquoi le Conseil fédéral est invité à alléger sensiblement les prescriptions de contrôle prévues notamment à l'article 21 de l'OACI.

Cosignataires: Béguelin, Berger, Brunner Christiane, Chevallaz, Couchepin, Deiss, Eggly, Engler, Epiney, Etique, Frey Claude, Leuenberger Moritz, Mamie, Pidoux, Tschopp, Zwahlen (16)

1992 18 décembre: Le postulat est adopté.

531/92.3549 P Maitre – Arrêté fédéral instituant une aide financière en faveur des régions dont l'économie est menacée. Adaptation des critères (17 décembre 1992)

Le Conseil fédéral est invité à revoir et modifier les critères d'application de l'arrêté fédéral instituant une aide financière en faveur de l'industrie dans les régions dont l'économie est menacée, du 6 octobre 1978, afin de:

- mieux tenir compte de l'évolution de l'économie suisse qui fait qu'aujourd'hui la notion de région à culture «mono-industrielle» est en grande partie obsolète;
- moduler l'aide apportée aux cantons en fonction de la situation économique particulière qui est la leur, en mettant un accent particulier sur l'aide à la promotion de l'innovation.

Cosignataires: Chevallaz, Deiss, Ducret, Duvoisin, Epiney, Gros Jean-Michel, Matthey, Narbel, Pidoux, Tschopp, Zwahlen (11)

532/92.3574 M Maitre – EEE. Remettre sur le métier (18 décembre 1992)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer un projet d'arrêté permettant de reposer la question de l'EEE ou de proposer toute autre forme appropriée d'intégration européenne de la Suisse.

Dans cette perspective, le Conseil fédéral prendra en compte les faits nouveaux déjà connus ou susceptibles de survenir à échéance rapprochée, soit notamment:

- sur le plan extérieur, le vote favorable du Liechtenstein, ainsi que l'accueil de pays concernés à un réexamen de la participation de la Suisse à l'EEE;
- sur le plan intérieur, le dépôt d'initiatives populaires ou d'initiatives de cantons demandant que la question soit réévaluée.

Cosignataires: Baumberger, Blatter, Bürgi, Caccia, Columberg, Cotti, Darbellay, David, Deiss, Dormann, Ducret, Engler, Epiney, Fasel, Fischer-Sursee, Gobet, Grossenbacher, Hess Peter, Hildbrand, Jäggi Paul, Keller Anton, Kühne, Leu Josef, Oehler, Raggenbass, Ruckstuhl, Segmüller, Seiler Rolf, Stamm Judith, Theubet, Zwahlen (31)

533/91.3152 P (Martin Paul-René)-Leuba – Exonération de la Société italo-suisse d'exploitation du tunnel du Grand Saint-Bernard de l'impôt anticipé (5 juin 1991)

Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il ne conviendrait pas que la Société italo-suisse d'exploitation du tunnel du Grand Saint-Bernard soit exemptée de l'impôt anticipé et que la décision d'assujettissement du 3 septembre 1990 de l'administration fédérale des contributions soit déclarée nulle.

Cosignataires: Antille, Couchepin, Dubois, Leuba, Pidoux, Savary-Vaud, Schmidhalter (7)

1991 28 novembre: Le postulat est repris par M. Leuba.

534/92.3244 M Maspoli – Elimination des ordures. Techniques exemptes de nuisances (17 juin 1992)

Le Conseil fédéral est chargé d'encourager, dans le domaine de l'élimination des déchets, les technologies qui ne laissent pas de résidus à entreposer et ne produisent qu'un minimum de substances toxiques, comme le système «Thermoselect» (procédé de valorisation des matières récupérables sans émissions polluantes).

Cosignataires: Allenspach, Aubry, Bär, Baumann, Bäuml, Binder, Bischof, Blatter, Bonny, Borel François, Borer Roland, Borradori, Bortoluzzi, Brunner Christiane, Bühler Simeon, Bühlmann, Bühler Gerold, Bundi, Cincera, Columberg, Couchepin, Daepf, Darbellay, David, Deiss, Diener, Dreher, Dünki, Engler, Epiney, Eymann Christoph, Fankhauser, Fehr, von Felten, Fischer-Hägglingen, Fischer-Sursee, Frey Claude, Friderici

Charles, Gardiol, Giger, Gobet, Gonseth, Grendelmeier, Gros Jean-Michel, Gross Andreas, Grossenbacher, Hafner Rudolf, Hafner Ursula, Haller, Hämmerle, Hollenstein, Jaeger, Jeanprêtre, Jenni Peter, Keller Anton, Keller Rudolf, Kern, Kühne, Leemann, Leuba, Leuenberger Ernst, Loeb François, Maeder, Matthey, Mauch Rolf, Meier Hans, Meier Samuel, Miesch, Misteli, Moser, Mühlemann, Müller, Nabholz, Narbel, Percey, Pini, Poncet, Raggenbass, Rébeaud, Robert, Ruf, Rutishauser, Savary, Scherrer Jürg, Scheurer Rémy, Schmid Peter, Schmidhalter, Schnider, Segmüller, Seiler Rolf, Sieber, Spielmann, Spoerry, Stalder, Stamm Luzi, Steffen, Steinegger, Steinemann, Strahm Rudolf, Theubet, Thür, Tschäppät Alexander, Tschopp, Tschuppert Karl, Vetterli, Vollmer, Weder Hansjürg, Wiederkehr, Wittenwiler, Ziegler Jean, Zisyadis, Zölch, Züger, Zwygart (114)

535/92.3333 M Maspoli – Impôt de crise institué à titre temporaire (31 août 1992)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet prévoyant l'instauration d'un impôt anti-crise perçu à titre temporaire au lieu d'augmenter la surtaxe prélevée sur les carburants. Seraient assujetties à cet impôt – dont la perception serait limitée dans un premier temps à une période de deux ans – aussi bien les personnes physiques que les personnes morales, et ce à raison de 0,5 pour cent de leur revenu brut. Pour les personnes physiques, la perception s'effectuerait selon la procédure de déduction des cotisations AVS, ce qui permettrait ainsi d'éviter des frais administratifs supplémentaires. Un tel impôt rapporterait chaque année un milliard de francs à la Confédération.

536/92.3484 M Maspoli – Création d'un fonds d'innovations (7 décembre 1992)

Au lendemain du scrutin du 6 décembre 1992, par lequel l'adhésion à l'EEE a été rejetée, le Conseil fédéral est chargé de créer un fonds d'innovations doté de 350 millions de francs, soit l'équivalent de ce que la Suisse aurait dû déboursier chaque année si elle avait adhéré à l'EEE. Ce fonds aura pour vocation de soutenir des projets d'innovations conduisant à la création d'emplois et à l'accroissement de la valeur ajoutée. Il octroiera des prêts à taux préférentiels pour le financement de ces projets.

Cosignataires: Bischof, Borradori, Keller Rudolf, Ruf, Stalder, Steffen (6)

× 537/92.3146 M Matthey – Relations ferroviaires avec la France entre Bâle et Genève (20 mars 1992)

Le Conseil fédéral est invité à présenter au Parlement jusqu'à la fin 1993 une conception d'ensemble sur l'amélioration des relations ferroviaires avec la France entre Bâle et Genève, selon l'article 7, 2^e alinéa, de l'arrêté sur le transit alpin du 3 octobre 1991.

Cette conception devrait prévoir un calendrier, une estimation des coûts et également intégrer la problématique du trafic régional transfrontalier.

Cosignataires: Aguet, Béguelin, Borel François, de Dardel, Frey Claude, Guinand, Jeanprêtre, Pidoux, Ruffy, Schmied Walter, Theubet, Zwahlen (12)

1992 18 décembre: La motion est adoptée sous la forme de postulat.

538/92.3550 P Meier Hans – Envoi d'animaux par colis postal (17 décembre 1992)

Nous prions le Conseil fédéral d'examiner la possibilité d'interdire l'envoi d'animaux par la poste.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bühlmann, Diener, Dormann, Dünki, Fankhauser, Gonseth, Grendelmeier, Hafner Rudolf, Hafner Ursula, Hollenstein, Loeb François, Maeder, Misteli, Scheidegger, Schmid Peter, Seiler Rolf, Sieber, Stalder, Steffen, Thür, Wanner, Weder Hansjürg, Züger (25)